

PROCES-VERBAL
Conseil municipal du 19 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 19 septembre 2024 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Georges FAURE

Absente excusée : Nadine PICOT

Absentes : Monique JACOUD, Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernadette CHARRETIER

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

Mme Bernadette CHARRETIER est nommée secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Convention avec LPP des Monts du Lyonnais pour la location de la salle des sports pour la saison 2024-2025

Deux délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour avec l'accord des élus :

- Dénomination du lotissement de Richarme-extension
- Dénomination de la rue du lotissement de Richarme-extension

Délibérations

D/2024-09-1 : LPP des Monts du Lyonnais : Convention d'utilisation temporaire de la salle des sports de Saint-Denis-sur-Coise

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Lycée Professionnel des Monts du Lyonnais situé à Chazelles-sur-Lyon, en date du 03 juillet dernier qui, comme l'année dernière, souhaite utiliser le gymnase dans le contexte de manque d'installations sportives sur la commune de Chazelles sur Lyon. Le professeur d'EPS souhaite utiliser la salle des sports du 26/11/2024 au 27/05/2025 :

- Mardi journée complète de 9h45 à 12h15 et 13h45 à 16h00
- Vendredi matin de 9h45 à 12h15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre la salle des sports à disposition du Lycée Professionnel des Monts du Lyonnais les mardi et vendredi, fixe le prix de la location à 500 € pour la saison et autorise M. le Maire à signer la convention.

D/2024-09-2 : Lotissement de Richarme – extension, dénomination

M. le Maire indique que le futur lotissement de Richarme - extension à usage d'habitation n'a pas de nom.

Considérant la nécessité d'attribuer un nom à ce projet,

Il est proposé de nommer ce lotissement : **Lotissement du Soleil Couchant**

Décision approuvée à l'unanimité

D/2024-09-3 : Lotissement du Soleil Couchant : Dénomination de rue

M. le Maire précise qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues.

L'aménagement futur du lotissement du Soleil Couchant génère la création d'une nouvelle rue.

Il est proposé de nommer cette nouvelle rue, **Rue du Soleil Couchant**

Le Conseil Municipal approuve le nom de la nouvelle rue créée : Rue du Soleil Couchant



Points divers

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire

M. le Maire fait part aux élus qu'il a renoncé au droit de préemption sur la vente des biens immobiliers situés à la Vorzia cadastrés A1203, A1205, A131, A 1204, A 1200 et A 1202

Mur érigé en bord des berges du cours d'eau « la Coise » (vers la salle des sports)

M. le Maire explique que la mairie a reçu un courrier de la DDT de la Loire concernant le mur en bord de Coise sur lequel il y a une reconnaissance d'antériorité. La réglementation des digues a évolué (décret n°2015-526 du 12 mai 2015). La commune attend des directives plus précises de la DDT pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Remplacement de l'agent d'entretien des locaux

Mme V. GRANJON a donné sa démission. Elle assurait l'entretien des locaux de la mairie et de la salle du bourg. Mme M.C. SOCCHI a accepté ce poste et débutera le 1^{er} novembre prochain.

Voirie 2024

Les travaux de réfection de la chaussée sur le Chemin de la Vaganisière et de la Châle devraient être réalisés la semaine prochaine.

Questions diverses

Réunion inter-associations

La réunion inter-associations se tiendra le jeudi 03 octobre 2024 à 20h00 en mairie.

Arceaux pour vélos à installer

Les élus disponibles se réuniront mardi 9 octobre pour définir les emplacements des arceaux pour les vélos.

Composteur collectif

La mise en route du composteur collectif installé dans l'espace public situé derrière le bâtiment de Loire Habitat aura lieu samedi 12 octobre à 10h00. Les habitants concernés seront tous conviés.

Voirie 2025

Les chemins prévus en 2025 pour la réfection de la voirie sont Le Chemin de la Montagne (voirie classée d'intérêt communautaire) et le Chemin de la Vorzia en direction de la maison P. VERICEL (voirie communale)

Enveloppe de solidarité 2025

Le mur situé vers le composteur derrière l'immeuble Loire Habitat est en mauvais état. Un devis pour sa réfection a été demandé en vue d'une demande de subvention.

Lampadaire situé Place des Anciens Combattants

Ce lampadaire va être déplacé la semaine prochaine par l'entreprise SOBECA afin de faciliter la collecte des ordures ménagères avec le camion grue.

Cérémonie des vœux

Les vœux de la municipalité auront lieu dimanche 12 janvier 2025 à 10h30 à la salle des fêtes.

Tableau des maires

Le tableau des maires est installé dans l'entrée de la mairie.

Salle des sports

Les travaux de changement de l'éclairage de la salle des sports pour un éclairage en LED sont pratiquement terminés.

Demande de tournage d'un film sur la seconde guerre mondiale

Une équipe de jeunes passionnés par la seconde guerre mondiale ont fait une demande de tournage sur le sentier du but de Samson et sur les chemins piétons à proximité de la salle des fêtes les 28 et 29 septembre sur le thème des derniers combats de juin 1940. Les élus sont favorables à ce projet, l'information sera diffusée sur ILLIWAP.

M. le Sous-Préfet M. Jean-Michel RIAUX a quitté ses fonctions pour un départ en retraite.

Situation comptable de la commune

M. FERAUD BITONTI, conseiller des décideurs locaux du Service de Gestion Comptable (SGC) de Givors a présenté à M. le Maire les résultats de l'Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) de la commune. Tous les indicateurs sont très positifs.

Il a expliqué que le passage au Compte Financier Unique (CFU) serait obligatoire en 2026 mais il est possible d'effectuer ce changement dès la clôture de l'exercice 2024. Le CFU remplacera le compte administratif et le compte de gestion.

Les élus décident d'effectuer ce changement à la clôture de l'exercice 2024.



Prochaine réunion le jeudi 24 octobre 2024
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

Le secrétaire de séance

le Maire, Daniel BONNIER

Affiché et publié le : 25/10/2024